

**Commission** : *Discipline*  
**Date** : *1<sup>er</sup> juin 2023*

*Le présent document hebdomadaire est publié à la suite d'une décision du Comité de direction du District de Football de la Charente. Il donne à titre d'information la liste des sanctions prononcées par la commission de discipline. Il ne se substitue pas aux procès-verbaux de cette dernière, qui seuls ont une valeur officielle.*

Niveau Compétition	Date	Nom du club	Sanction	Référence sanction	Qualité	Date d'effet	Amende financière
D2	28 05 23	SAINT BRICE AL	4 matches de suspension	Art. 3 du Barème Disciplinaire	Joueur	29 05 23	37€
D3	26 05 23	CHASSENEUIL US	1 match de suspension	Art. 1.2 du Barème Disciplinaire	Joueur	29 05 23	37€
D3	27 05 23	SAINT FRAIGNE	3 matches de suspension	Art. 1.2 et 1.4 du Barème Disciplinaire et CTDA	Joueur	29 05 23	37€
D3	28 05 23	AIGRE AS	3 matches de suspension	Art. 3 du Barème Disciplinaire	Joueur	29 05 23	37€
D4	28 05 23	COURBILLAC OF	3 matches de suspension	Art. 3 du Barème Disciplinaire	Joueur	29 05 23	37€
D4	28 05 23	GENTE LA	3 matches de suspension	Art. 10 du Barème Disciplinaire	Joueur	29 05 23	37€

D5	02 04 23	FONTAFIE FC	6 mois de suspension et 2 mois avec sursis	Art. 2.d du Règlement Disciplinaire	Dirigeant	05 06 23	500€
D5	02 04 23	FONTAFIE FC	6 mois de suspension dont 2 mois avec sursis	Art. 2.d du Règlement Disciplinaire	Dirigeant	05 06 23	-
D5	02 04 23	FONTAFIE FC	4 mois de suspension dont 2 mois avec sursis	Art. 2.d du Règlement Disciplinaire	Joueur	05 06 23	-
D5	02 04 23	BRIGUEUIL LESTERPS ENT.	6 mois de suspension	Art. 2.d du Règlement Disciplinaire	Dirigeant	05 06 23	350€
D5	02 04 23	BRIGUEUIL LESTERPS ENT.	4 mois de suspension dont 2 mois avec sursis	Art. 2.d du Règlement Disciplinaire	Dirigeant	05 06 23	-
D5	02 04 23	BRIGUEUIL LESTERPS ENT.	4 mois de suspension dont 2 mois avec sursis	Art. 2.d du Règlement Disciplinaire	Dirigeant	05 06 23	-
D5	02 04 23	BRIGUEUIL LESTERPS ENT.	4 mois de suspension dont 2 mois avec sursis	Art. 2.d du Règlement Disciplinaire	Joueur	05 06 23	-
U17	01 04 23	MANSLE CR	10 matches de suspension dont 3 avec sursis	Art. 13.1 du Barème Disciplinaire	Joueur	05 06 23	-
U17	01 04 23	MANSLE CR	7 matches de suspension dont 3 avec sursis	Art. 10 du Barème Disciplinaire	Joueur	05 06 23	-

U17	01 04 23	MANSLE CR	2 matches de suspension de terrain avec sursis	Art. 4.1.1 du Règlement Disciplinaire	Club	05 06 23	300€
U17	01 04 23	RUFFEC STADE	2 matches de fermeture de l'espace visiteur avec sursis	Art. 4.1.1 du Règlement Disciplinaire	Club	05 06 23	300€
U17	06 05 23	MANSLE CR	Suspension jusqu'au 31 décembre 2023 + 2 mois avec sursis	Art. 8 du Barème Disciplinaire	Dirigeant	05 06 23	350€
U17	28 05 23	MANSLE CR	1 match de suspension	Art. 1.2 du Barème Disciplinaire	Joueur	29 05 23	37€

**Règlement Disciplinaire et le Barème Disciplinaire en vigueur pour plus de précisions sur les références des sanctions, cliquer sur le [lien](#)**

**Le Président : Pierre LARROUY**

**Le Secrétaire : Marcel BUISSON**